



Formiguères, le mardi 12 mars 2026

**COMMUNE DE FORMIGUERES
CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 10 MARS 2026 A 20H30**

LISTE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 9
- présents : 4
- représentés : 1
- absents excusé : 1
- absents non excusés : 3
- votants : 5

L'an deux mille vingt-six le mardi dix mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le six mars deux mille vingt-six, se sont réunis, Salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de M. Serge VAILLS, Maire.

Etaient présents :

M. Serge VAILLS, Mme Angeline COMPAGNON, M. José CORREIA, M. Raymond VILALTA

Ont donné procuration :

Mme Frédérique BADIE donne pouvoir à M. Raymond VILALTA

Absent excusé :

M. Vincent PICHEYRE (arrivée à 21h)

Absents non excusés :

M. Philippe PETITQUEUX, M. Patrick MIRAN, M. Jérémy LAUBRAY

Le quorum n'ayant pas été atteint au Conseil Municipal du vendredi 6 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué au moins à trois jours d'intervalle. Il délibère valablement sans condition de quorum avec un ordre du jour identique.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Angeline COMPAGNON, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 45

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026 A 20H30
APPROUVE A L'UNANIMITE

Questions diverses :

1. Proposition d'adhésion au service « Paies à façon » du Centre de Gestion 66

Cette adhésion permettrait de mettre en conformité les dossiers des agents de la commune et de sécuriser juridiquement l'établissement des bulletins de salaire, de fiabiliser les cotisations sociales obligatoires, de limiter les risques d'erreurs et de régularisation ultérieure et du respect de la conformité de la procédure.

Arrivée de M. Vincent PYCHEYRE à 21h.

Question de M. Vincent PYCHEYRE sur le tarif.

Réponse de M. Serge VAILLS : pourcentage.

Intervention de M. Raymond VILALATA : bonne idée mais trop proche des élections municipales pour prendre une décision.

2. Proposition d'adhérer à la formule RGPD pour accompagner les collectivités territoriales dans leurs obligations liées à la protection des données (accompagnement de base « Pack Tranquillité » et accompagnement avancé « Pack Expert »)

Aucun commentaire de la part des conseillers municipaux.